



# Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine



## Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

### BILAN ANNEE 2025

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### REDACTEURS

SRAL Nouvelle-Aquitaine  
FREDON Nouvelle-Aquitaine

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

DRAAF/SRAL  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

#### DIFFUSION

Chambre régionale d'agriculture  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2



Reproduction intégrale de ce  
bulletin autorisée.  
Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal JEVI  
- Edition Nouvelle-Aquitaine  
BILAN au 31/12/2025 »

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Que vous soyez particuliers, professionnels ou acteurs des collectivités territoriales, n'hésitez pas à rejoindre le réseau d'observateurs pour l'enrichir et ainsi participer à la surveillance du territoire et à la prévention des risques sanitaires sur les végétaux de la région.

### CE QU'IL FAUT RETENIR :

Les faits marquants de l'année 2025 concernent :

- la **première détection en France du nématode du pin** dans une parcelle forestière à Seignosse dans les Landes. La lutte contre ces organisme nuisible de quarantaine prioritaire constitue un enjeu phytosanitaire majeur pour la région Nouvelle Aquitaine qui regroupe le plus grand massif cultivé de résineux d'Europe – les services en charge de la protection des végétaux ont été placé en état d'urgence absolue et mobiliser tous leurs moyens dans la mise en œuvre des mesures de lutte visant à son éradication.
- De **nouvelles détections du chancre coloré du platane**, dans les Pyrénées-Atlantiques et dans le Lot-et-Garonne.

Dans le cadre de la surveillance biologique du territoire conduite en JEVI, deux nouvelles espèces *Pochazia shantungensis* et *Ricania speculum* ont été détectées sur le territoire régional.

Il apparaît, plus que jamais, essentiel d'assurer un haut niveau de surveillance du territoire pour préserver aussi bien la santé des forêts que des espaces non agricoles de notre région afin d'assurer les capacités d'intervention en amont de l'installation et la dispersion de ces ravageurs.

PREAMBULE

Le bilan régional phytosanitaire 2025 Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) repose sur les observations faites par le réseau d'observateurs et les signalements adressés spontanément à FREDON ou au SRAL dans le cadre de l'épidémiosurveillance en Nouvelle-Aquitaine.

Il traite aussi bien des organismes nuisibles réglementés ou émergents que des organismes non réglementés recensés en zone non agricole et JEVI. La moitié des observations se rapporte à des ravageurs (insecte, acarien et nématode), un tiers à des maladies (champignon, bactérie, virus) et le reste à des plantes envahissantes, adventices et d'autres organismes.

Pour éclairer le lecteur sur les possibles impacts des différentes maladies et insectes présentés dans les BSV JEVI, il est utilisé une signalétique dont la légende figure ci-contre :



Impact économique

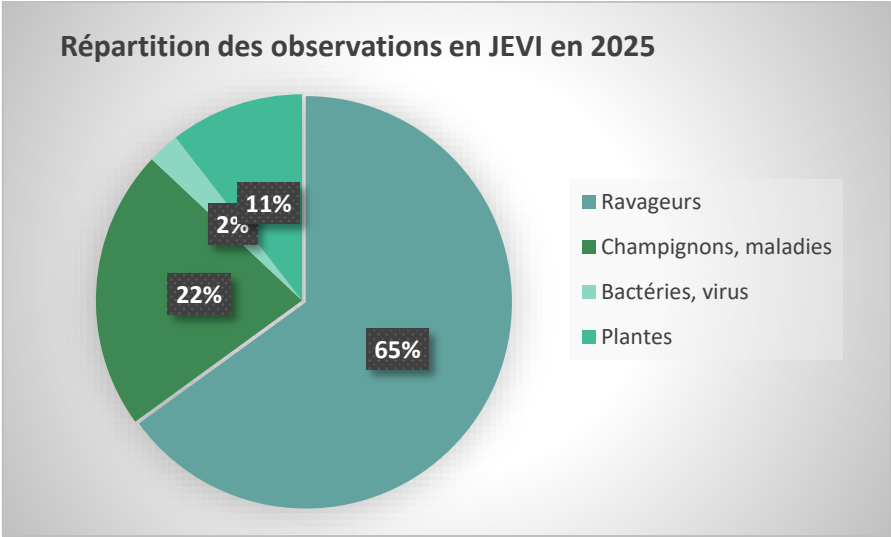
Impact patrimonial / environnemental

Impact sur la santé humaine

Impact esthétique

Impact lié à la sécurité

En 2025, les 428 observations du réseau JEVI, collectivités territoriales, professionnels et particuliers enregistrées sont en **net recul comparativement à 2024. Elles sont trois fois moindres qu'en 2024**. En 2025, plus de 50 % des observations et signalements concernent des insectes, 21 % des maladies fongiques, 8 % des symptômes de bactéries sur végétaux et 17 % des espèces végétales.

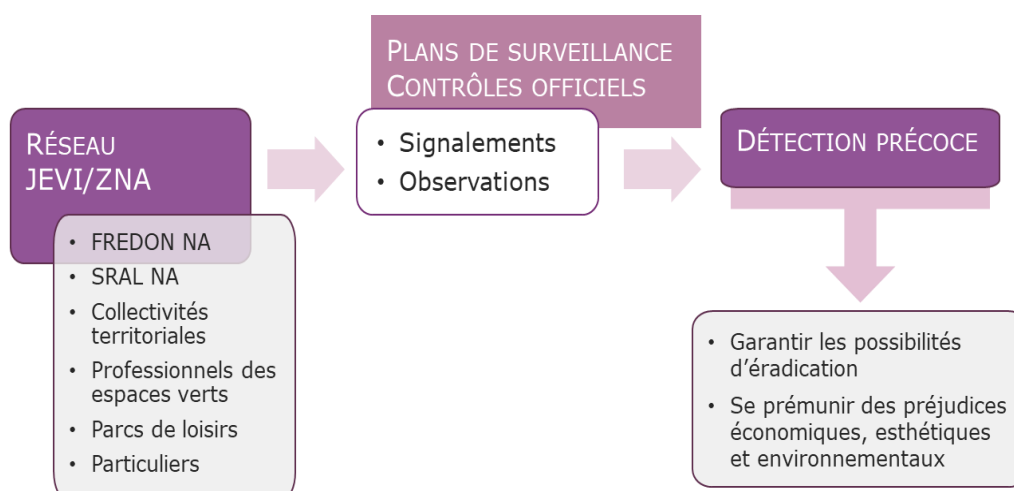


Ce bulletin présente le **bilan des observations des organismes** figurant dans le tableau ci-dessous :

|                            |                                                                                                 |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organismes règlementés     | Nématode du pin : première détection en France à Seignosse (40)                                 |
|                            | Chancre coloré du platane : nouveaux foyers à Foulayronnes (47) et Castéide-Doat (64)           |
|                            | Xylella fastidiosa                                                                              |
|                            | Scarabée japonais : première détection en région Grand-Est                                      |
|                            | Longicorne tigre : progression de son aire de répartition                                       |
|                            | Cigale à ailes brunes : nouvelles détections à Dompierre-sur-Mer (17), Latresne et Floirac (33) |
| Organismes non règlementés | Chalarose du frêne : présence généralisée                                                       |
|                            | Maladie de la suie de l'érable : nouvelles communes infestées                                   |
|                            | Charançon rouge du palmier                                                                      |
|                            | Papillon palmivore                                                                              |
|                            | Processionnaires du pin                                                                         |
|                            | Tigre du chêne                                                                                  |
|                            | Thrips du ginkgo                                                                                |

# 1/ LE RESEAU JEVI/ZNA EN NOUVELLE-AQUITAINE

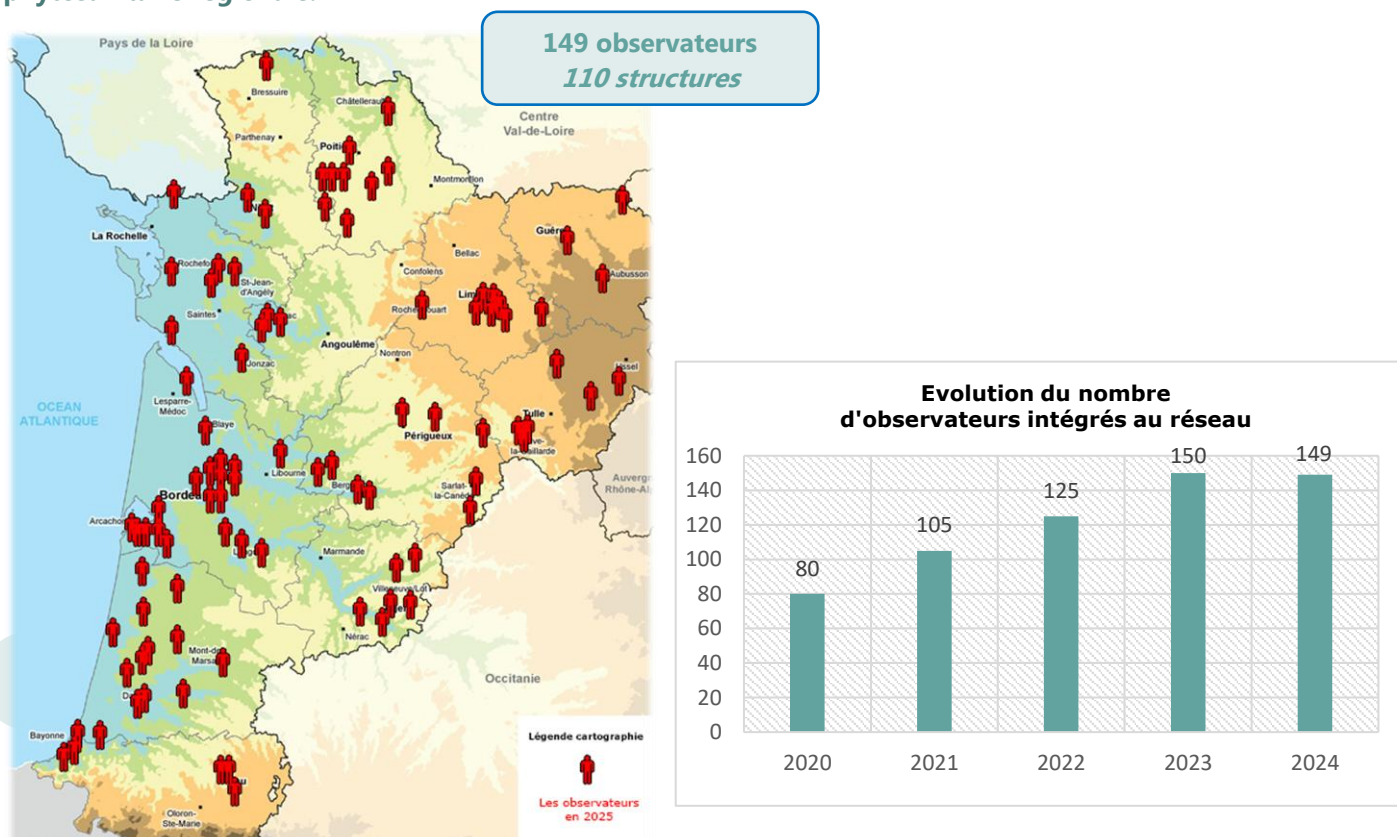
Le cumul des observations du réseau et des signalements en zones non agricoles permet de couvrir une plus large partie du territoire ce que ne permet pas la seule surveillance officielle et les contrôles officiels. Ces remontées permettent d'optimiser les chances de détection précoce d'organismes nuisibles et la mise en œuvre, le cas échéant, des mesures de lutte nécessaires.



**Principes et vocations du réseau d'observateurs JEVI/ZNA**

Les remontées faites par des particuliers, collectivités ou professionnels du secteur des espaces verts contribuent à la surveillance biologique du territoire et permettent l'établissement des bilans phytosanitaires annuels solides et ce d'autant que l'accès aux espaces privés n'est pas toujours possible pour les services officiels. La contribution du réseau participe de ce fait à un renforcement significatif de la surveillance du territoire au niveau régional.

**Tous les acteurs du réseau sont remerciés et encouragés à poursuivre leur contribution à la surveillance phytosanitaire régionale.**



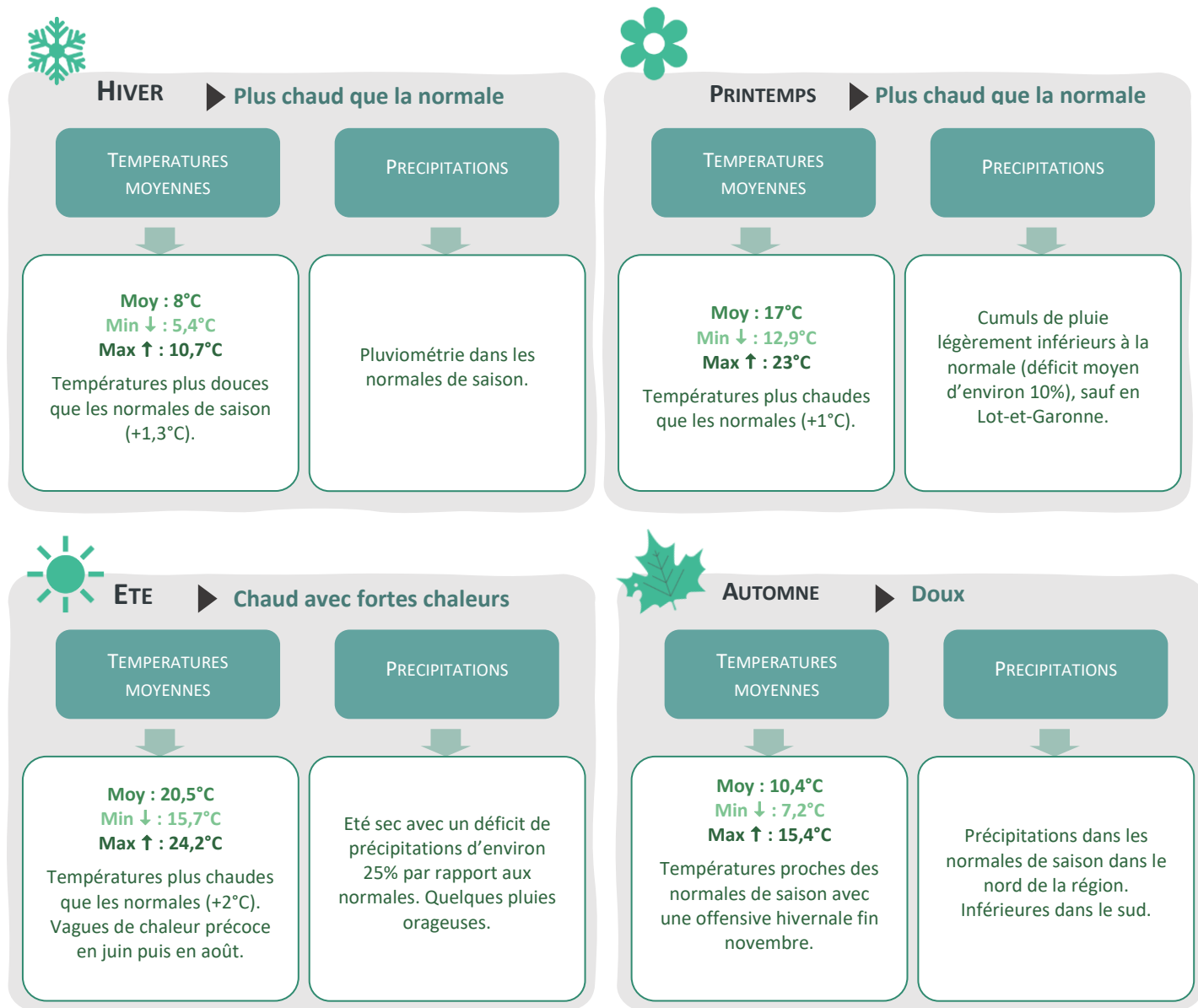
## 2/ BILAN CLIMATIQUE

### L'année 2025 se place sur le plan météorologique dans les normales de saison.

Hiver et printemps sont un peu plus chauds qu'habituellement avec des précipitations proches des normales saisonnières avec toutefois des événements climatiques marqués sur l'ensemble de la région : inondations, crues, épisodes de grêle, orages violents et tempête Benjamin - entre avril et septembre.

L'été est marqué par plusieurs records de températures régionaux qui ont fortement influencé la végétation. La sécheresse a été remarquée avec des paysages asséchés.

En revanche, l'automne est plutôt dans la « normale » sans anomalies thermiques ou pluviométriques marquées. Des variations locales ont toutefois ponctué cette saison permettant la reprise de la végétation.



### 3/ BILAN PHYTOSANITAIRE

Le fait marquant de l'année 2025 est la **détection pour la première fois en France d'un foyer de nématode du pin** dans une parcelle forestière sur la commune de Seignosse dans les Landes. Cette détection est confirmée par analyse officielle du laboratoire national de référence ANSES à Le Rheu en novembre 2025 et conduit immédiatement à la prise d'un arrêté du Préfet de région le 4 novembre 2025 suivi d'un arrêté fixant les mesures d'urgence et de lutte le 15 novembre.

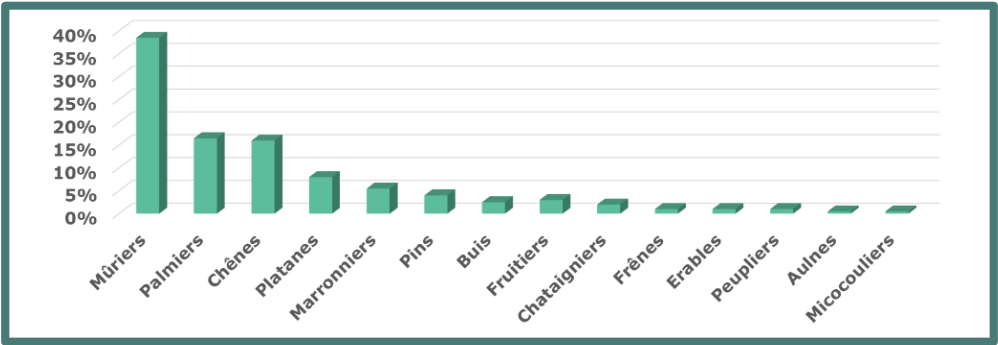
La lutte contre cet organisme nuisible de quarantaine prioritaire (OQP) constitue un enjeu phytosanitaire majeur pour la région Nouvelle-Aquitaine puisqu'elle regroupe le plus grand massif cultivé de résineux d'Europe. Les services en charge de la protection des végétaux ont été placés en état d'urgence absolue et mobilisent tous leurs moyens dans la mise en œuvre des mesures de lutte visant à son éradication.

Suite à un été chaud et sec, les **maladies cryptogamiques** (maladie de la suie, feu bactérien, black-rot du marronnier et anthracnose sur platane) sont moins présentes comparativement à 2024 et les signalements plus rares. Sur les 3 dernières années, le **black rot du marronnier** et l'**anthracnose du platane** sont les maladies faisant l'objet du plus grand nombre de signalements en Nouvelle-Aquitaine.

Du côté des **insectes ravageurs**, 587 signalements ont été enregistrés en 2025. Le tigre du chêne, le longicorne tigre, la processionnaire du pin et le papillon palmivore regroupent plus de 50% des signalements.

| Maladies                           | 2025 (153 obs.) | 2024 (135 obs.) | 2023 (127 obs.) |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Anthracnose du platane             | 29,0%           | 32,6%           | 26,0%           |
| Black-rot du marronnier            | 27,0%           | 31,1%           | 14,2%           |
| Chalarose du frêne                 | 5,5%            | 4,4%            | 6,3%            |
| Cylindrosporiose du buis           | 9,0%            | 6,7%            | 0,8%            |
| Dépérissement du charme            | 4,5%            | 3,7%            | 2,4%            |
| Maladie de la suie de l'érable     | 4,5%            | 7,4%            | 14,2%           |
| Oïdiums                            | 14,5%           | 6,7%            | 32,3%           |
| Chancre de l'écorce du châtaignier | 4,5%            | 1,5%            | 1,6%            |
| Rouille du peuplier                | 1,5%            | 1,5%            | 0 %             |
| Feu bactérien                      | 0 %             | 5,9%            | 2,4%            |
| Insectes                           | 2025 (488 obs.) | 2024 (623 obs.) | 2023 (528 obs.) |
| Cossus gâte-bois                   | 1,0%            | 0,2%            | 0,2%            |
| Mineuse du marronnier              | 2,5%            | 5,4%            | 2,1%            |
| Tigre du chêne                     | 10,0%           | 18,4%           | 37,1%           |
| Tigre du platane                   | 5,0%            | 8,5%            | 8,5%            |
| Pyrale du buis                     | 9,5%            | 9,3%            | 2,5%            |
| Cynips du châtaignier              | 1,5%            | 0,0%            | 0,0%            |
| Cynips du chêne                    | 2,5%            | 1,1%            | 0,9%            |
| Papillon palmivore                 | 13,0%           | 18,0%           | 18,2%           |
| Galéruque de l'aulne               | 2,5%            | 1,6%            | 1,7%            |
| Processionnaire du pin             | 18,0%           | 12,7%           | 4,4%            |
| Processionnaire du chêne           | 0,5%            | 0,5%            | 0,8%            |
| Xylosandrus crassiusculus          | 0 %             | 0,3%            | 0,0%            |
| Bombyx disparate                   | 9,5 %           | 7,0%            | 0,4%            |
| Galle du frêne                     | 7,5 %           | 5,7%            | 1,7%            |
| Zeuzère du poirier                 | 0 %             | 2,2%            | 0,4%            |
| Teigne du bananier                 | 0 %             | 0,0%            | 0,0%            |
| Longicorne tigre (OQ provisoire)   | 16 %            | 7,8%            | 21,2%           |
| Plathelminthes                     | 1 %             | 2,5 %           | 0 %             |

Les signalements concernent de manière prépondérante les mûriers (*Morus* spp.), les chênes (*Quercus* spp.), les platanes (*Acer* spp.) et les palmiers (*Phoenix canariensis* essentiellement) et suivent la répartition ci-contre (exprimée en % du total des signalements et observations enregistrés en 2025).



## ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES :



### Nématode du pin – Nématode *Bursaphelenchus xylophilus*

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

**Hôtes habituels :** Pinus (hôte majeur), Abies, Cedrus, Larix, Picea, Pseudotsuga et Tsuga

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, troncs, branches, rameaux

**Vecteur :** *Monochamus* spp.

#### BIOLOGIE

Le nématode se propage d'arbre en arbre via un insecte vecteur du genre *Monochamus* spp. Essentiellement *Monochamus galloprovincialis* dans la région qui lors de son repas de maturation. L'insecte contaminé par le nématode contamine à son tour les pins en s'alimentant des jeunes aiguilles. Le nématode se multiplie ensuite dans l'arbre et provoque sa mort dans un délai de 6 mois à 1 an.

#### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les arbres contaminés par le nématode du pin présentent des symptômes de dépérissement brutal qui s'exprime par un jaunissement et un rougissement des aiguilles de l'arbre et la mort de l'arbre dans des délais de 2 à 12 mois après l'infestation.

#### OBSERVATIONS



##### Première détection en France.

Le **nématode du pin** est présent au Portugal et localement en Espagne.

Le risque de propagation est lié au transport de bois de résineux ou de produits dérivés (palettes, écorces).



Tout rougissement, dessèchement brutal de résineux doit être signalé au SRAL.

Sa dissémination peut se faire par les déplacements de l'insecte vecteur infecté et le transport de végétaux (plants) et bois des espèces sensibles (grumes, billons, emballages, palettes, écorces) en l'absence de traitement approprié de ceux-ci comme le traitement à la chaleur selon la norme NIMP15 pour les sciages et emballages bois.



Foyer du Nématode du pin à Seignosse (40) au sol et en vue aérienne - (Crédit photos : DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

En incrustation adulte de *Monocahmus galloprovincialis* et le nématode du pin en image microscopique (Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

La **zone délimitée** fixée par l'arrêté préfectoral le 15/11/2025 concerne les départements des Landes et des Pyrénées, le territoire de 56 communes essentiellement dans les landes pour une superficie de 130 000 ha dont de l'ordre de 35 000 ha de parcelles de résineux. (carte en haut à droite).

Dans cette zone s'applique :

- Des mesures strictes de surveillance, de restriction de circulation et d'abattage sont mises en œuvre pour éviter toute dissémination.
- Des protocoles d'hygiène et de transport sont définis et applicables dans les espaces publics et privés, en forêt ou dans les parcs, jardins privés et alignements urbains.
- Une surveillance renforcée mise en place pour une durée de 10 ans. Elle comportera des prospections en forêt et en JEVI (espaces publics et jardins privés).

**En zone infestée (ZI) :** de 0 à 500 m du foyer (cercle rouge sur la carte et photo aérienne en bas à droite)

Tous les arbres de la zone ont été inspectés et l'abattage de tous les résineux sensibles est en cours et doit se terminer au 15 février 2026.

Ceux qui étaient dépérissant ont été identifiés et des échantillons prélevés pour analyse en laboratoire (880 prélèvements réalisés). En dehors de la parcelle initialement infestée tous les résultats sont négatifs.

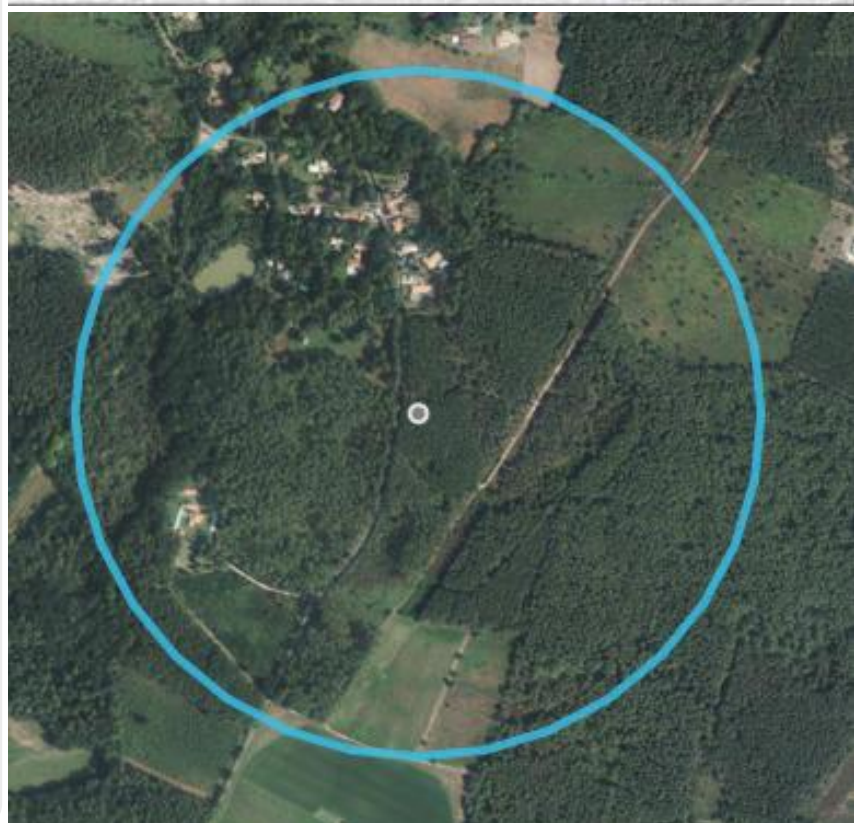
Sur cette parcelle, 17 arbres ont été déclarés sur 59 identifiés morts ou dépérissant. Ces 59 arbres ont été abattus, broyés et enlevés mi-décembre.

**En zone tampon (ZT) :** de 500 m à 20 km

Dans la zone tampon tous les chantiers forestiers et travaux sur les végétaux sensibles ont été suspendus et leur reprise conditionnée à autorisation préalable. Les travaux sur les arbres sensibles ne peuvent être réalisés qu'en période froide, de novembre à mars.

**Pour en savoir plus - FAQ :**

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-nematode-du-pin-la-foire-aux-questions-a3881.html>



## Chancre coloré du platane – Champignon vasculaire

*Ceratocystis platani*



### OBSERVATIONS



**Deux nouveaux foyers de chancre coloré détectés en 2025 :**

- **Casteide-Doat (64) : en août 2025 sur une parcelle agricole.**
- **Foulayronnes (47) : en septembre sur un alignement de platanes en bord de route départementale.**

Ces deux foyers sont soumis à des mesures de lutte obligatoires impliquant l'abattage des platanes et soumis à une surveillance renforcée pendant 10 ans.

**Hôtes habituels :** platanes (toutes espèces)

**Localisation sur l'hôte :** tronc, feuilles, rameaux, branches, fruits

### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les symptômes de la maladie sont typiques, avec des lésions de couleur bleu noire ou violette en forme de "flammes" au niveau de l'écorce sur le tronc et les branches.

L'écorce d'un platane contaminé se dessèche progressivement, le feuillage devient épars et jaunit, la chute de bois mort s'intensifie et l'arbre finit par mourir.

### VIGILANCE RENFORCEE



Symptômes de chancre coloré - Crédits photos : S. Bourda – FREDON Nouvelle-Aquitaine)

### MESURES DE LUTTE



Abattage et dessouchage des arbres contaminés et adjacents dans un rayon de 35 m et incinération des bois en condition sécurisée suivant un protocole établi en amont et validé par le SRAL.



Désinfection des outils de taille et d'entretien avant et après toute intervention sur les platanes dans le respect des protocoles nationaux consultables dans le guide de bonnes pratiques.



Transport des bois de platane, y compris les branches, soumis à Passeport Phytosanitaire (PP) délivré par le SRAL, à défaut le transport est INTERDIT.



**A CONSULTER :** le **guide de bonnes pratiques** à l'usage des gestionnaires et des entrepreneurs (actualisation 2025) et les **livrets d'information** destinées aux professionnels du paysage et aux gestionnaires de chantiers consultables sur le site Ecophyto Pro : <https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/726>

### POUR ALLER PLUS LOIN :

- Site internet DRAAF Nouvelle-Aquitaine  
→ <https://agriculture.gouv.fr/le-chancre-colore-du-platane-0>
- Arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*  
→ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051139200>



QUARANTAINE  
PRIORITAIRE

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PERIODE DE  
SYMPTOMATOLOGIE

## Xylella fastidiosa – Bactérie



### OBSERVATIONS

La bactérie *Xylella fastidiosa* reste absente de région selon les conclusions des opérations de surveillance conduite en 2025 en JEV1 mais aussi dans les filières de production fruitière et viticole de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Hôtes habituels :** plantes méditerranéennes, vignes, agrumes, figuiers, petits fruits, oliviers, etc.

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, rameaux, branches, fruits, branches, fruits

### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les symptômes sont observables de la fin de l'été au début de l'automne (août à septembre). Ils peuvent être confondus avec d'autres manifestations d'origines biotiques (symptômes de maladies) ou abiotiques tels que l'excès de salinité, une carence en magnésium ou en fer, la sécheresse, une brûlure due au soleil ou encore une phytotoxicité.



Symptômes sur végétaux de la maladie - (Crédit photos : OEPP Global database)



QUARANTAINE  
PRIORITAIRE

JAN

FEV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOU

SEPT

OCT

NOV

DEC

PERIODE DE  
SYMPTOMATOLOGIE

## Scarabée japonais – Insecte

### Popillia japonica



### OBSERVATIONS

Le scarabée japonais reste absent de la région selon les conclusions des opérations de surveillance conduite en 2025 en JEV1 mais aussi dans les filières de production fruitière et viticole de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il a fait l'objet d'une **première détection sur le territoire français début juillet en à Mulhouse et Saint-Hippolyte dans la région Grand-Est.**



**Hôtes habituels :** large gamme de végétaux dont les feuillus à bois tendre, la vigne, etc.

**Localisation sur l'hôte :** feuilles, gazons, fruits, branches.

Ce coléoptère se déplace sur de grandes distances au profit des transports routiers, aériens et ferroviaires.



(Crédit photos : INRAE Bordeaux - site ephytia.inra.fr)

Pour en savoir plus :

➔ BSV n°2 - 2025

➔ Dossier thématique :

<https://agriculture.gouv.fr/le-scarabee-japonais-une-menace-pour-les-plantes>

## Longicorne tigre – Insecte

### *Xylotrechus chinensis*



JAN

FÉV

MAR

AVR

MAI

JUIN

JUIL

AOÛ

SEPT

OCT

NOV

DEC

**Hôtes habituels :** *Morus sp.* (Toutes espèces).

**Localisation sur l'hôte :** tronc, branches, rameaux

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les élytres des adultes, sont ornées de zébrures rousses, noires et jaunes rappelant celles des frelons. Leur taille est comprise entre 15 et 25 mm. Les larves sont des vers blancs qui forent leur galerie dans l'écorce des arbres.



Adulte de longicorne tigre et trou de sortie sur murier  
(Crédit photos : FREDON Nouvelle-Aquitaine)

#### OBSERVATIONS

Le longicorne tigre est désormais bien implanté en Gironde où au moins 55 communes sont infestées. Les signalements enregistrés cette année confortent l'évolution de son aire de répartition au-delà de la métropole bordelaise.

Il n'est pas signalé ailleurs dans la région Nouvelle-Aquitaine.

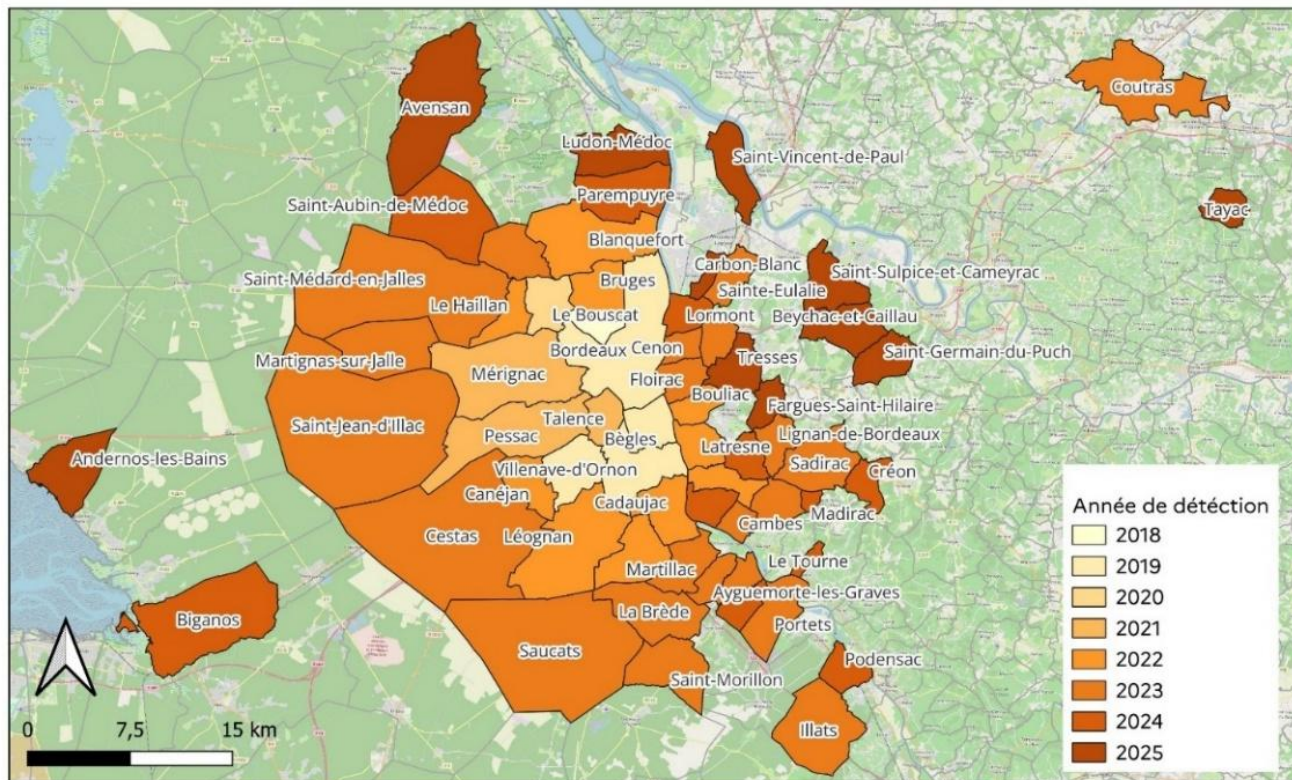
**Vos observations sont donc à nous communiquer pour les communes situées en dehors des zones contaminées.**

#### IMPORTANT

Le transport de végétaux ou de déchets végétaux déjà infestés permet sa dissémination. Aussi, pour limiter sa progression, il est nécessaire de couper et détruire par broyage fin ou par brûlage les parties infestées de l'arbre avant la sortie des adultes au printemps suivant.

#### PÉRIODE DE SYMPTOMATOLOGIE

#### Cartographie du foyer de *Xylotrechus chinensis*, organisme nuisible émergent dans la métropole bordelaise



Date de réalisation : 28/11/2025

Source : OpenStreet Map

Réalisation : SRAL Nouvelle Aquitaine

#### Pour en savoir plus :

→ <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/xylotrechus-chinensis-ou-longicorne-tigre-a2504.html>

## Cigale à ailes brunes – Insecte *Pochazia shantungensis*



**Hôtes habituels :** plus de 200 espèces ornementales, forestières et fruitières

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, rameaux, branches

### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La cigale à ailes brunes, adulte, est de couleur brune et mesure entre 7 et 9 mm de haut et 28 à 30 mm d'envergure avec les ailes antérieures disposées en toit au repos et présentant une tache jaunâtre elliptique autour du bord costal. Elle est visible à partir de juillet. Les larves recouvertes de filaments de cire blanche, peuvent être confondues avec celles de la cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*).



Larves et adultes de *Pochazia shantungensis* (Crédit photos : OEPP GLOBALDATABASE, FICHE SRAL/DRAAF ET ANSES)

### OBSERVATIONS



La cigale à ailes brunes a été détectée par piégeage à **Latresne (33) en juillet** et sur agrumes à **Floirac (33) et à Dompierre-sur-Mer (17)**.

Elle est également présente dans l'Hérault, le Tarn-et-Garonne, en Corse et dans les Alpes-Maritimes.

### IMPORTANT

*Pochazia shantungensis* est donné pour survivre à des températures hivernales descendant jusqu'à 3,8°C. Les conditions climatiques actuelles de notre région sont compatibles avec son installation.



Cet organisme est visé par la Surveillance des Organismes Réglementés et Emergents (SORE).  
**Toute suspicion de présence de cet insecte est à signaler au SRAL**



**ATTENTION !** Cette espèce peut être confondue avec *Ricania speculum* qui est un insecte piqueur-sueur originaire d'Asie du Sud-Est présent en Italie. C'est un **organisme émergent** détecté pour la première fois en France dans les Alpes-Maritimes en 2020, et dans le cadre de la surveillance régionale concernant *P. shantungensis*, à **Latresne (33) en août 2025**. Ce n'est pas un organisme actuellement réglementé dans l'Union européenne. Compte tenu de ses capacités de dispersion et sa large gamme d'hôtes cet organisme est à surveiller. Toute suspicion est à signaler.



(Crédit photos : Colin Hutton - site www.naturalist.org)

Pour en savoir plus :  
→ BSV n°3 - 2025

## ORGANISMES NUISIBLES NON REGLEMENTES :

### Chalarose du frêne

*Chalara fraxinea* (ou *Hymenoscyphus fraxineus*)

**Hôtes habituels :** frênes

**Localisation sur l'hôte :** rameaux, branches.

La sévérité des symptômes dépend de l'âge des frênes atteints (les plus jeunes sujets étant les plus sensibles à la maladie), de l'ancienneté de la contamination et des conditions climatiques.

Pour en savoir plus :

→ <https://ephytia.inra.fr/fr/C/20407/Forets-Chalarose-du-frêne>



### OBSERVATIONS

La chalarose est présente sur l'ensemble du territoire régional. Il est ainsi fréquent de voir des jeunes semis atteints dans les barthes de l'Adour. Les frênaies du Poitou-Charentes sont très atteintes.

→ **Constatant sa présence dans toute la région, il ne paraît plus nécessaire de faire remonter de signalement dans le cadre de ce réseau.**

## Maladie de la suie de l'érable

### *Cryptostroma corticale*

**Hôtes habituels** : érables

**Localisation sur l'hôte** : rameaux, branches.

**Incidence en santé humaine** : troubles respiratoires par inhalation susceptibles de provoquer des crises d'asthme sévères.

**Pour en savoir plus :**

→ <https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/898/comprendre-et-gerer-la-maladie-de-la-suie-de-l-erable-guide-pour-les-milieus-urbainsx>



## OBSERVATIONS

La maladie de la suie poursuit sa progression en Charente-Maritime, en Gironde et dans les Deux-Sèvres.

## Charançon rouge du palmier – Insecte

### *Rhynchophorus ferrugineus*

**Hôtes habituels** : palmiers de préférence du genre *Phoenix* sp.

**Localisation sur l'hôte** : stipe, palmes.



Adulte de charançon rouge et son hôte



## OBSERVATIONS

**Il n'est plus réglementé, en tout lieu et en tout temps, depuis début novembre 2025** (abrogation de l'arrêté de lutte ministériel).

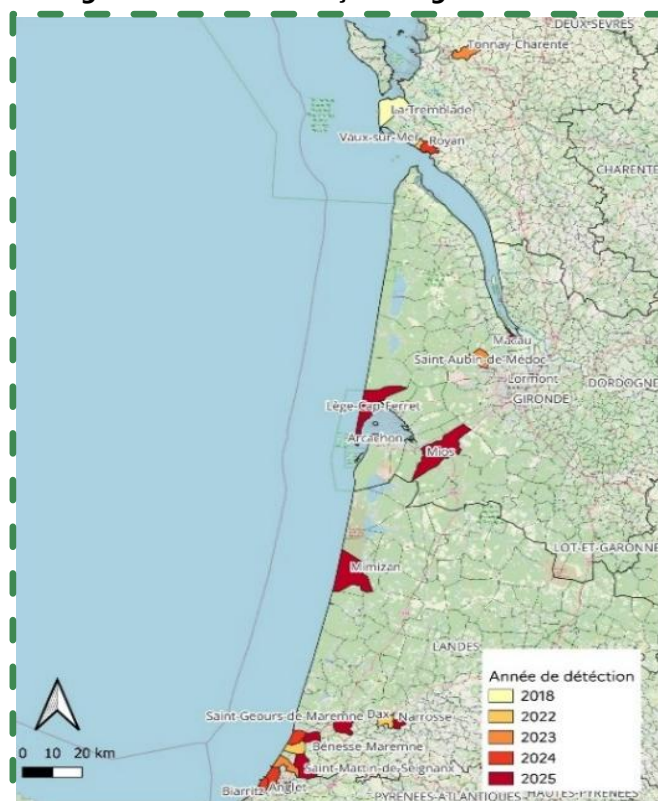
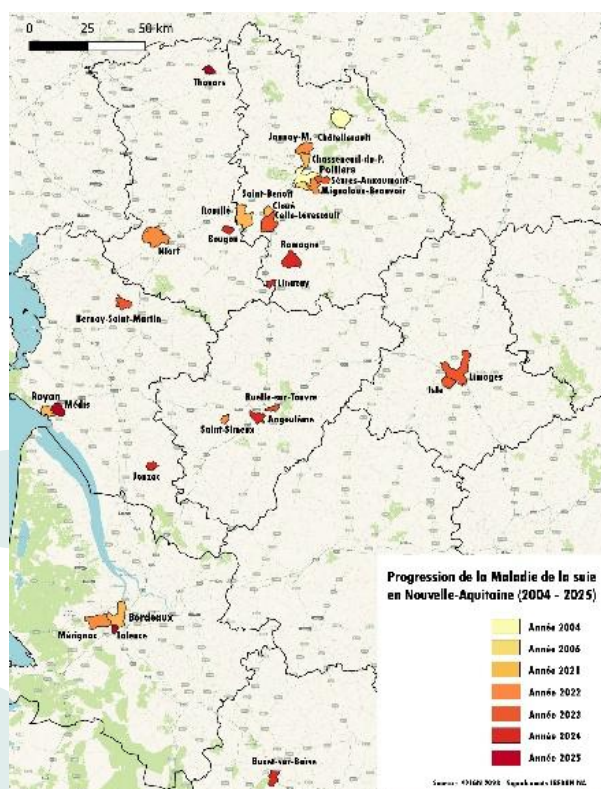
Les opérateurs professionnels vendant des végétaux avec le passeport phytosanitaire restent cependant concernés par des mesures de surveillance et de lutte.

**Les signalements ne sont à faire remonter seulement pour les localités où la présence du charançon n'est pas encore identifiée**

**Pour en savoir plus :**

→ BSV n°2 - 2025

## Répartition des signalements de la maladie de la suie à gauche et du charançon rouge à droite

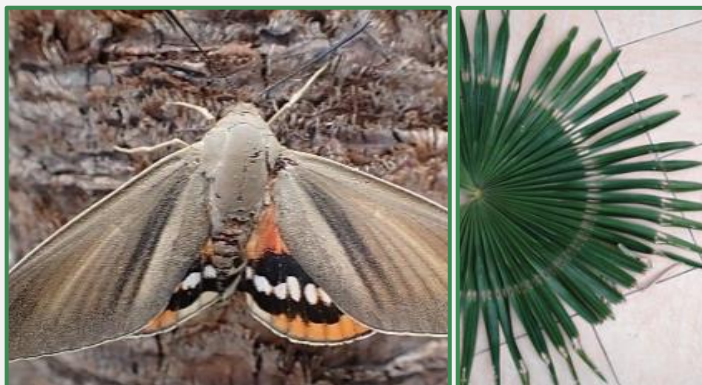


## Papillon palmivore – Insecte

### *Paysandisia archon*

**Hôtes habituels :** palmier - toutes espèces.

**Localisation sur l'hôte :** stipe, palmes.



Adulte de *Paysandisia archon* et symptômes (Crédit photos : H. Tinguy, G. RAVION et Ville de Dax)



### OBSERVATIONS

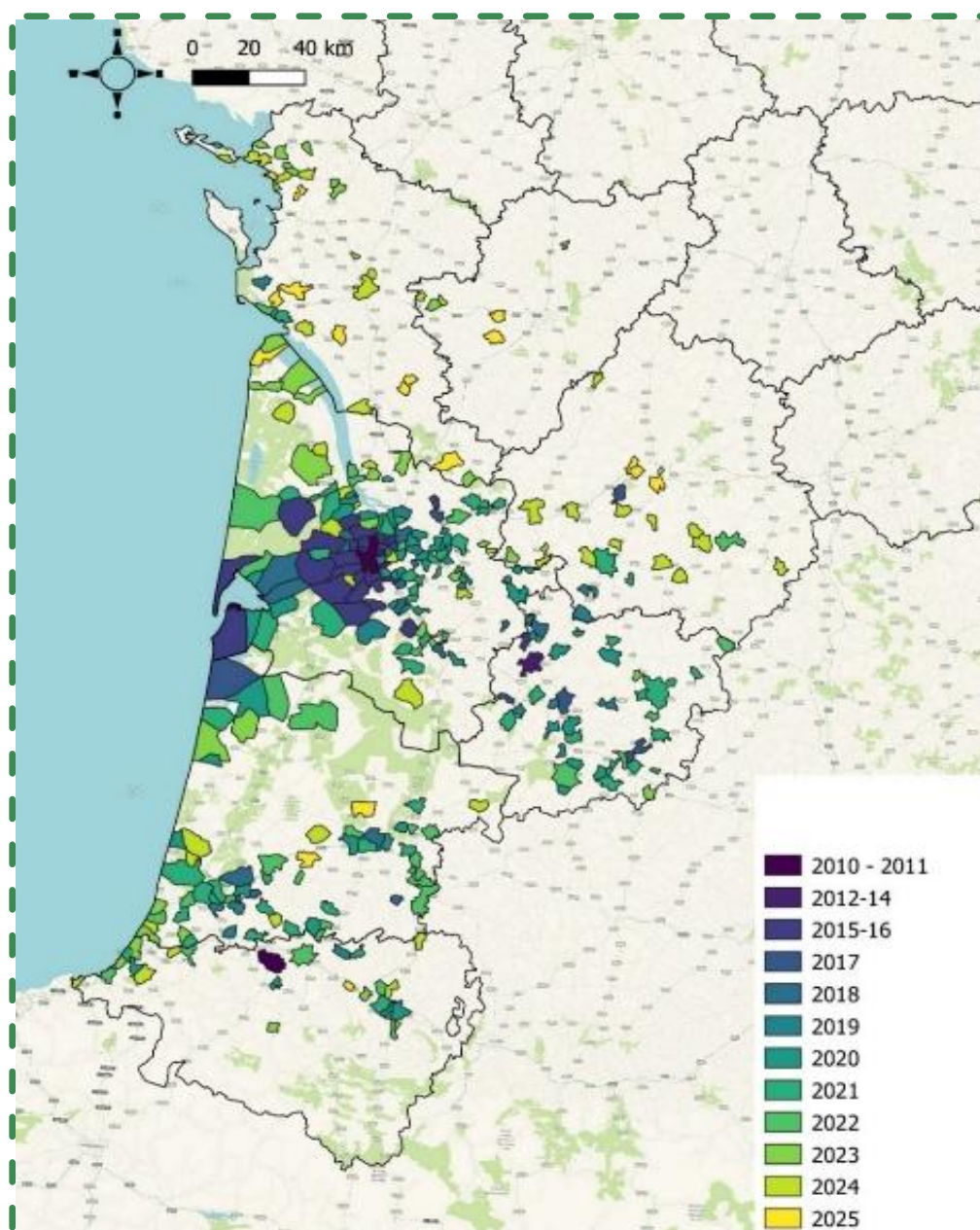
Le papillon palmivore est largement présent dans les départements de Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot-et-Garonne et de Charente-Maritime et dans une moindre mesure de la Dordogne

**Son aire de répartition progresse vers le nord et l'Est de la région.** Il est signalé en 2025 à Brive la Gaillarde en **Corrèze**.

Pour en savoir plus :

→ BSV n°3 - 2025

### Evolution de la présence du papillon palmivore de 2010 à 2025



## Processionnaire du pin – Insecte

*Thaumetopoea pityocampa*



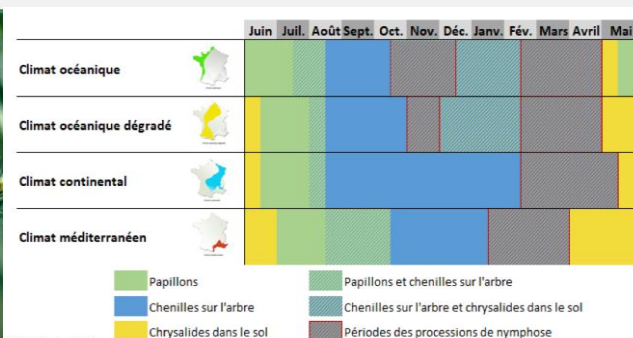
**Hôtes habituels :** *Pinus sp.* (Pin), *Cedrus sp.* (cèdre), *Pseudotsuga menziesii* (douglas), *Larix sp.* (Mélèze).

**Localisation sur l'hôte :** aiguilles, branches et troncs.

**Incidence en santé humaine et animale :** la chenille est urticante et peut provoquer des réactions allergiques sévères.

### OBSERVATIONS

La processionnaire du pin est largement présente en Nouvelle-Aquitaine. **Les observations ne sont à remonter qu'en cas d'observation de sévères dégâts sur les végétaux.** D'autres dispositifs de signalement existent s'agissant de la santé publique.



Pour en savoir plus :

➔ BSV n°3 - 2025

## Tigre du chêne – Insecte

*Corythucha arcuata*



**Hôtes habituels :** chênes (toutes espèces)

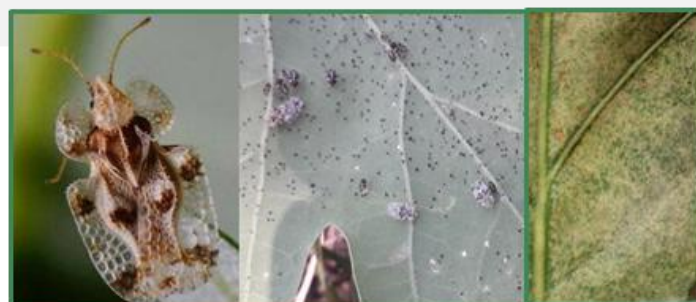
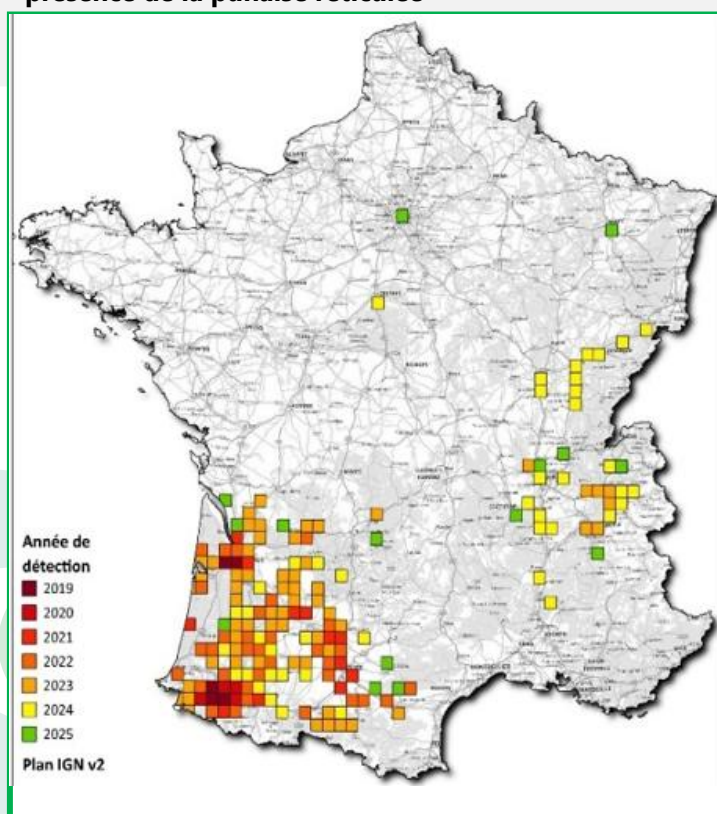
**Localisation sur l'hôte :** feuilles, écorces, rameaux

**Incidence :** cette punaise ne présente aucun danger pour l'homme et l'animal même si elle occasionne des désagréments visuels et esthétiques dans les parcs et jardins (miellat et chute prématurée des feuilles).

### OBSERVATIONS

Cette punaise réticulée est présente dans la partie sud de la région et ponctuellement observée plus au Nord. **Les signalements concernant cette punaise ne sont à faire que pour des localités où sa présence n'est pas encore identifiée.**

### Evolution de la répartition des signalements de la présence de la punaise réticulée



Adulte et larves de punaise réticulée du chêne - (Crédit photos : INRAE)

Pour en savoir plus :

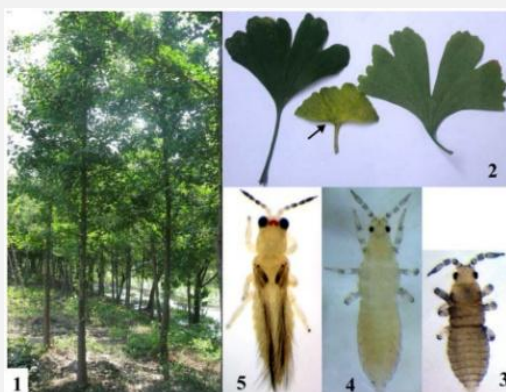
➔ BSV n°3 - 2025

## Thrips du ginkgo *Scitothrips ginkgoe*



Hôtes habituels : *Ginkgo biloba*

Localisation sur l'hôte : feuilles, rameaux.



Dégâts sur feuilles de ginkgo (en haut), adulte et larve (à droite) -

Crédit photo : Source - [www.researchgate.net](http://www.researchgate.net) by Xue-Xin Chen

## OBSERVATIONS

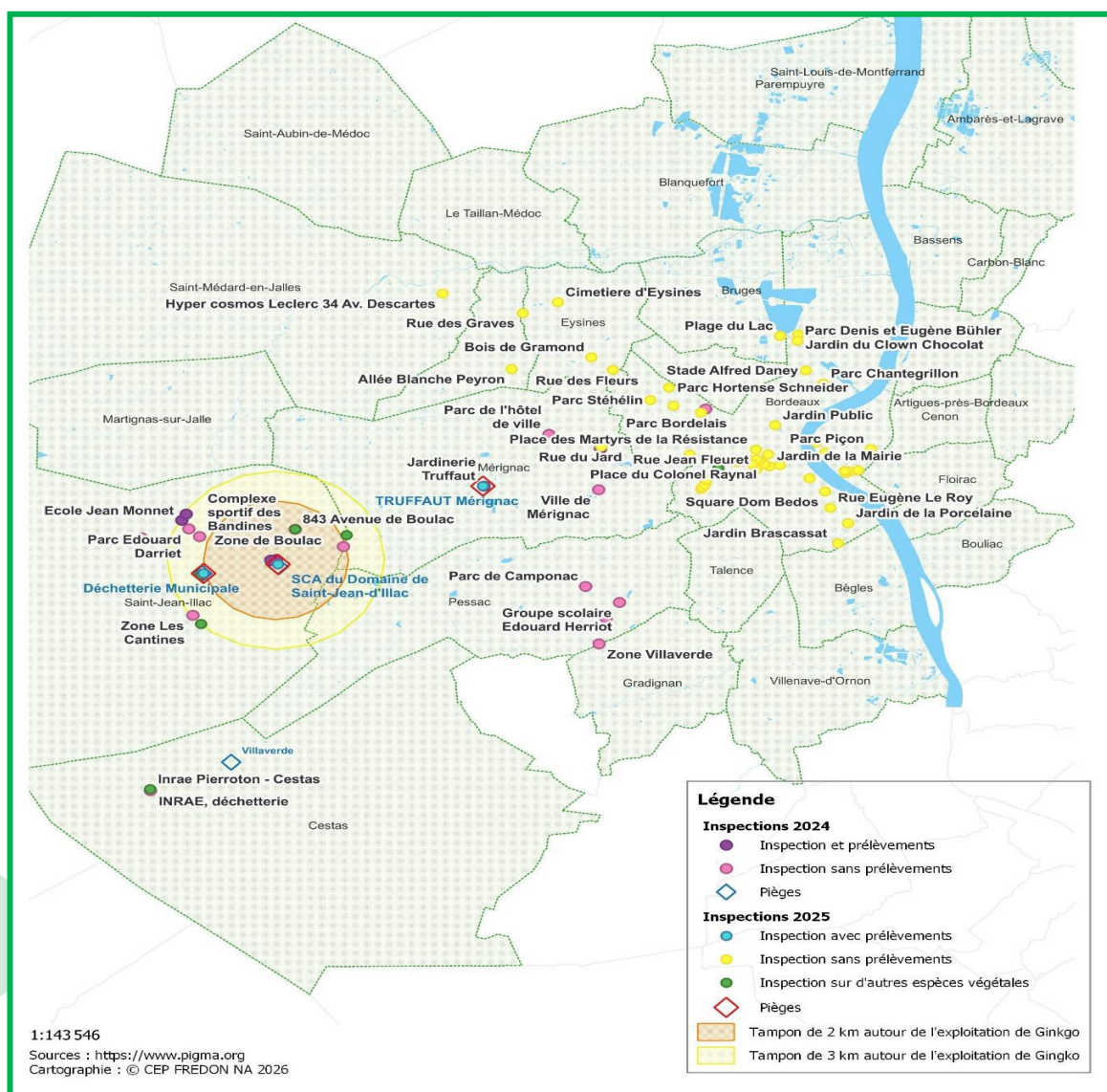
Ce ravageur a été découvert en août 2023 suite au constat de dégâts importants sur une parcelle de production de Ginkgo à St Jean-d'Ilac (33).

En 2025, la surveillance mise en place n'a pas conduit à la détection par piégeage, battage ou observation visuelle de cet organisme, y compris sur les arbres présentant des symptômes de décoloration foliaire situés à proximité de la parcelle source.

Cette situation pourrait s'expliquer du fait de la réalisation de 2 traitements par le producteur avant la saison de pousse active (avril/juin) et une régression naturelle des populations.

Pour en savoir plus :  
➔ BSV n°3 - 2025

## Répartition des sites de surveillance du thrips du Ginkgo :



## 4/ AUTRES ORGANISMES :

### Escargot turc *Helix lucorum*



(Crédit photos : S. Llobet, FREDON Nouvelle-Aquitaine)

Signalé à Chauvigny (86) en 2025, cet escargot, originaire de Turquie ou des Balkans, se reproduit rapidement et dévore tout ce qu'il trouve. Il occupe la niche écologique des espèces d'escargots locales.

### Cochenille ceroplaste *Ceroplastes sp.*



(Crédit photos : S. Llobet, FREDON Nouvelle-Aquitaine)

La cochenille ceroplaste a été détectée sur un arbre fruitier à Bonzac (33). Le genre *Ceroplastes* est déjà présent en France (*Ceroplaste ceriferus*, *C. floridensis*, *C. japonicus*, *C. ruscii*) et récemment en Nouvelle-Aquitaine (1<sup>er</sup> signalement en 2024).

Ces cochenilles sont originaires d'Asie du Sud ou du pourtour méditerranéen selon les espèces. Leurs dégâts ne paraissent pas significatifs en Europe.

#### Pour en savoir plus :

- Article paru dans Phytoma n° 736, 41-46 "Diversité des cochenilles en horticulture ornementale"
- <https://ephytia.inrae.fr/fr/C/26548/Tropifruit-Cochenilles-ceroplastes-Ceroplastes-spp>
- <https://ephytia.inra.fr/fr/C/16374/Hypp-encyclopedie-en-protection-des-plantes-Characteristiques-du-ravageur-et-de-ses-degats>

### Charançon noir du figuier *Aclees taiwanensis*



(Source : fiche d'information DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

Originaire de Chine, ce coléoptère inféodé au figuier est à nouveau signalé à Villeneuve-sur-Lot et Aiguillon dans le Lot-et-Garonne. Ce charançon n'a pas été signalé dans les autres départements de Nouvelle-Aquitaine.

Les larves creusent des galeries dans l'aubier et perturbe ainsi la circulation de la sève brute. L'adulte affectionne l'humidité et est principalement nocturne.

Les symptômes passent inaperçus les premières années (un peu de sciure) puis se traduisent par des dépérissements plus ou moins généralisés de l'arbre.

#### Pour en savoir plus :

- <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/charancon-noir-du-figuier-a2548.html>
- **Bilan BSV 2022 (p 13):** [https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv\\_na\\_jevi\\_bilan\\_2022.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv_na_jevi_bilan_2022.pdf)

## 5/ PLANTES ENVAHISSANTES

Dix-sept espèces végétales exotiques envahissantes, considérées comme présentant un caractère préoccupant à l'échelle européenne, sont recensées en Nouvelle-Aquitaine (sources : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique – 2022).

Leur commercialisation et leur utilisation font l'objet d'une réglementation spécifique.

| Espèces                        | 2025 (437 obs.) | 2024 (623 obs.) |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| Ambroisie à feuilles d'armoise | 84,0%           | 70,0%           |
| Berce du Caucase               | 0,5%            | 0,5%            |
| Jussie rampante                | 6,0%            | 2,0%            |
| Raisin d'Amérique              | 4,5%            | 9,0%            |
| Renouée du Japon               | 3,5%            | 7,0%            |
| Ailante glanduleux             | 0,5%            | 0,5%            |
| Datura stramoine               | 1,0%            | 7,0%            |

### Pour en savoir plus : BSV bilan 2023

→ [https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/b\\_sv\\_na\\_jevi\\_bilan\\_2023.pdf#page=17](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/b_sv_na_jevi_bilan_2023.pdf#page=17)

### Ambroisie

L'aire de répartition de l'ambroisie reste en progression.  
Elle est présente dans 8 des 12 départements de la région.

#### Pour signaler la présence d'ambroisie :

- Internet : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos/pr-sentation>
- Application mobile « signalement ambroisie »
- Mail : [support-signalement@fredon-france.fr](mailto:support-signalement@fredon-france.fr)
- Téléphone : 01.89.70.52.98

## 6/ RESSOURCES DOCUMENTAIRES PREVENTION DES RISQUES D'INTRODUCTION D'ORGANISMES NUISIBLES

- BSV filière horti-pépi :  
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-r71.html>
- Plante & Cité :  
<https://www.plante-et-cite.fr/>
- Plateforme ESV :  
[https://plateforme-esv.fr/fiches\\_diagnostic](https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic)
- E-Phytia INRAE:  
<https://ephytia.inra.fr/fr/Home/index>
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine / surveillance et lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux :  
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/surveillance-et-lutte-contre-les-organismes-nuisibles-r63.html>
- Ministère en charge de l'agriculture :  
<https://agriculture.gouv.fr/sante-et-protection-des-vegetaux>

Tous les BSV, toutes filières confondus, parus depuis 2023 sont disponibles  
sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-r71.html>

La prévention des risques phytosanitaire est l'affaire de tous ! Producteurs, intermédiaires et utilisateurs.

## 7/ SIGNALEMENT DE DETECTION D'UN ORGANISME NUISIBLE

En cas d'observation d'un organisme nuisible réglementé, nous vous invitons à nous le signaler par courriel, en joignant des photographies, aux adresses mentionnées ci-dessous en précisant la localisation, le végétal concerné et la date d'observation.



**Toute suspicion de détection d'un organisme nuisible réglementé doit être signalée à la DRAAF ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)) et à FREDON Nouvelle-Aquitaine ([contact@fredon-na.fr](mailto:contact@fredon-na.fr)).**

Dans le cas d'un organisme émergent ou d'une plante envahissante dont la présence n'est pas encore référencée sur les cartes de répartition disponibles, **seules des observations faites dans des secteurs où la présence de l'organisme considéré n'est pas connue sont à signaler pour permettre de suivre leur progression et installation sur le territoire.**

**Pour rejoindre le réseau d'observateurs, contactez les animatrices :**

**Sabine LLOBET** ([sabine.llobet@fredon-na.fr](mailto:sabine.llobet@fredon-na.fr))  
pour les départements 16, 17, 79 et 86 (05.49.62.73.53),  
**Jessica RODRIGUEZ** ([jessica.rodriguez@fredon-na.fr](mailto:jessica.rodriguez@fredon-na.fr))  
pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 (06.48.05.41.10),  
**Pauline DESCHAMPS** ([pauline.deschamps@fredon-na.fr](mailto:pauline.deschamps@fredon-na.fr))  
pour les départements 19, 23 et 87 (05.55.04.64.06).

**La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine finance et pilote ce dispositif d'épidémiosurveillance. Les structures partenaires dans l'élaboration de ce bulletin de santé du végétal Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : collectivités (services espaces vert), entreprises et FREDON Nouvelle-Aquitaine.**